

Mémoire sur la réglementation du prix de vente au public des livres neufs imprimés et numériques

Présenté à la Commission de la culture et de l'éducation par Marc Alain (PDG du Groupe Modus, fondé en 1993 et situé à Montréal)

Au sein du Groupe Modus, il y a trois maisons distinctes : Les Publications Modus Vivendi, vouées à l'édition de livres pratiques; Presses Aventure vouées à l'édition de livres jeunesse et Éditions Bravo qui développent des livres-jeux. Le Groupe publie environ 220 nouveautés par année pour les marchés locaux et pour ceux de la France, de la Belgique et de la Suisse. Les livres du Groupe sont destinés au grand public, donc aux librairies, aux grandes surfaces et aux clubs de livres.

Personnellement, j'œuvre au sein de l'industrie du livre depuis 1984. Tout d'abord, j'y ai travaillé à titre de gestionnaire du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition du ministère du Patrimoine canadien. Puis, j'y ai œuvré comme consultant en gestion pour près de 20 maisons d'édition québécoises, tant au niveau de l'édition scolaire, de la littérature générale que des livres de référence pour les professionnels. J'ai ensuite fondé le Groupe Modus, que je gère depuis 1993.

Lorsque j'analyse la question de la réglementation du prix du livre au Québec, je le fais du point de vue d'un gestionnaire d'entreprise qui travaille étroitement avec les détaillants, tant au niveau de la librairie qu'au niveau de la grande diffusion. J'apporte mes 30 années d'expérience en édition et commercialisation du livre au Québec et outre-mer. Le succès de mon groupe de maisons d'édition dépend de ma capacité d'interpréter et de réagir positivement aux tendances du marché et aux besoins de la clientèle.

Le contexte actuel : Nous avons, au Québec, le marché du livre le plus équilibré et le plus diversifié en Amérique du Nord, avec un réseau de librairies dynamiques et variées, une industrie de l'édition qui possède des parts de marché importantes dans tous les secteurs clés de l'édition, des modes de distribution efficaces et une production d'auteurs québécois qui fait l'envie de nos confrères du Canada anglais. Si je compare l'industrie québécoise du livre avec l'industrie canadienne anglaise du livre ou même l'industrie américaine de ce secteur, je me console, car notre industrie possède déjà les balances et contrepoids qui ne sont pas présents ailleurs, et nos structures de commercialisation et de vente de livres sont diversifiées, fonctionnelles et fluides. Donc, la question fondamentale qui devrait se poser à nous aujourd'hui serait : Pourquoi intervenir pour altérer de façon artificielle (avec une réglementation de l'État) un système et une industrie qui fonctionnent bien et qui représentent un modèle pour l'ensemble de l'Amérique du Nord ? Étant donné la portée et la complexité de l'application d'une nouvelle loi sur les acteurs principaux, les risques de déséquilibre et de perturbation sont beaucoup plus grands que les gains potentiels pour l'industrie dans son ensemble.

J'aimerais aujourd'hui examiner avec vous les risques potentiels de l'implantation d'une réglementation du prix du livre.

On parle, depuis plusieurs années, d'instaurer une loi québécoise qui fixerait le prix du livre, comme la loi Lang instaurée en France en 1981. Cette loi devait limiter la concurrence en ce qui concerne le prix de vente au public, afin de protéger l'industrie et de développer la lecture. Au Québec, on a tout d'abord parlé du prix unique et, maintenant, on parle de la réglementation du prix sur les nouveautés à paraître pendant une période de 9 mois. L'objectif étant, il me semble, de rééquilibrer le pouvoir (la force) commerciale entre les grandes chaînes de magasins et les librairies du Québec. Bien que cet objectif soit noble, une réglementation éventuelle du prix du livre représente des risques trop importants :

- **Le contexte du livre a bien évolué depuis 1981**, année de l'instauration de la loi Lang en France. Le contexte économique et la vocation du livre ont grandement changé, surtout au cours des dix dernières années. Jadis, le livre était une source primaire de transmission du savoir mais, aujourd'hui, Internet assume un rôle de chef de file dans la transmission de la connaissance. Maintenant, les gens consomment des livres mais ne bouquinent pas comme avant. Les étudiants fréquentent moins les librairies, car ils ont des sources d'information utiles à la portée de la main. La réglementation du prix du livre ne viendra pas freiner cette tendance lourde, car le livre est devenu, pour la masse, un objet de consommation parmi tant d'autres et non une nécessité.
- **Toute réglementation du livre viendra alourdir des structures de vente et de distribution déjà taxées** par des facteurs comme le transport, les crédits et les retours. Nous avons déjà de nombreuses règles qui régissent les offices, les retours, les remises, les ventes aux collectivités. Une autre sorte de réglementation viendrait alourdir une industrie qui cherche à s'adapter à l'assaut des nouvelles technologies et conserver son dynamisme et sa fluidité. Nous n'avons qu'à examiner l'expérience récente de l'augmentation de la TVA de 1,5 % en France. Cette augmentation a provoqué une marée de retours de la part des détaillants et un débat interminable sur la méthode d'application de la taxe. Un gâchis complet qui a provoqué une baisse importante des ventes de livres pour l'ensemble de l'industrie française en 2012. Une augmentation qui a du être révoquée par la suite.
- **Le consommateur n'achètera pas plus de livres.** On voit que la dépense totale sur le livre est à la baisse depuis quelques années. Le consommateur québécois doit réfléchir judicieusement à ses priorités d'achat. Rendre le livre plus cher, le rendra moins accessible. En parlant de l'élasticité de la demande, le livre demeure, pour plusieurs, un bien de consommation et non une nécessité. Le fait d'augmenter les prix viendra réduire la demande. Le livre sera donc moins présent et moins visible, car il se vendra moins. Les tirages moyens baisseront, et

la tâche d'amortir le coût de développement des ouvrages deviendra plus ardue. Et j'ajouterais, que deux Québécois sur trois s'opposent à l'instauration d'une réglementation sur le prix de vente des livres, selon un sondage Léger Marketing dévoilé au mois d'avril de cette année.

- **L'hypothèse centrale du débat voulant que le réseau des librairies sera renforcé par une réglementation est très douteuse.** Les achats de livres dans les grandes surfaces qui réduisent les prix sont, en grande partie, des achats d'impulsion or d'opportunité conditionnés par la présence du produit, offert à un prix intéressant. On ne peut pas douter du fait que seulement un très faible pourcentage des consommateurs sera incité à faire des achats de livres en librairie au lieu qu'en grandes surfaces lorsque le prix sera réglementé. J'irais encore plus loin : à mon avis, il existe aucune relation de cause à effet entre les escomptes consenties par les grandes chaînes et l'effritement du réseau des librairies indépendantes. Avant d'aller de l'avant, j'oserais espérer que le gouvernement et l'industrie fasse une étude sérieuse pour cerner les causes réelles de l'effritement du réseau des librairies indépendantes. J'estime qu'une telle étude mènerait à une introspection nécessaire et serait porteuse de solutions beaucoup plus constructives que l'instauration du prix réglementé ;
- **L'industrie sera pénalisée.** Nous devons aussi admettre que les Costco et les Walmart sont des grands diffuseurs et vendeurs de livres dans notre marché à l'heure actuelle. Altérer leur mode de fonctionnement naturel va nuire à l'industrie dans son ensemble. Nous ne pouvons pas prévoir la réaction des grandes chaînes face à l'introduction d'une nouvelle réglementation sur le prix du livre. Nous savons, néanmoins, que ces chaînes ne supportent pas ce type de législation, et on peut imaginer une réaction défavorable qui viendrait déstabiliser le marché.
- **Qui sera donc avantagé par une telle réglementation du prix du livre ?** Il est très difficile d'identifier des gains potentiels qui découleraient d'une telle réglementation. De plus, il est difficile de cerner quels acteurs de l'industrie seraient nettement avantagés par une telle loi. Nous savons que le consommateur sera désavantagé, car il paiera plus cher pour son livre; la grande diffusion sera pénalisée, puisque son mode de fonctionnement naturel sera bouleversé; le distributeur et l'éditeur ne seront nullement avantagés car les rabais sur les livres sont exercés et assumés par le détaillant. De plus, ils seront pénalisés, car ils placeront et vendront moins de livres. Le libraire, contrairement à la pensée véhiculée par cette proposition, ne sera pas avantagé, car il n'y aura pas ou presque pas de migration de la clientèle de la grande chaîne vers la librairie. Finalement, l'auteur québécois ne sera pas avantagé, car il touche des redevances sur le prix de détail du livre indépendamment des rabais offerts par le marchand. De plus, il sera désavantagé par le fait qu'il vendra globalement moins de livres.

Conclusion : Toute décision politique ou économique doit passer par une analyse des risques et récompenses qu'elle implique. Ici, les risques sont beaucoup plus grands et certains que les avantages potentiels. Le risque fondamental serait de déséquilibrer ou même perturber une industrie qui fonctionne relativement bien malgré les enjeux soulevés par les nouvelles technologies.

Nous avons tous à cœur les mêmes objectifs : encourager la lecture; contribuer à l'effervescence de la culture et la création québécoise et assurer la santé de l'industrie de l'édition. La réglementation du prix du livre viendra certainement nuire à l'atteinte de ces objectifs en rendant le livre moins accessible, en gênant les acteurs principaux de l'industrie et pourrait enclencher une déstabilisation permanente.

Recommandations :

Alors la question doit se poser : Si la réglementation du prix du livre n'est pas la solution que pouvons nous faire pour améliorer la santé et la viabilité de l'industrie dans son ensemble?

Les gouvernements font déjà beaucoup pour l'industrie du livre avec des programmes contributions, des crédits d'impôts et des prêts garantis. Ils peuvent faire encore plus en appuyant les projets de collaboration entre les divers acteurs de la profession afin de favoriser la lecture et rendre le livre encore plus accessible.

Au lieu de prôner une approche expérimentale en instaurant une réglementation et en espérant atteindre des résultats positifs, commandons une étude d'impact économique sérieuse afin de bien mesurer les enjeux. Ensuite, comme j'ai déjà mentionné, si l'objectif était de renforcer le réseau des librairies indépendantes, commandons une étude sérieuse sur les causes réelles de l'effritement graduel de ce réseau.

L'enjeu principal de l'industrie du livre, aujourd'hui, serait de maintenir et d'amplifier sa pertinence, même face aux défis provoqués par les nouvelles technologies. Les auteurs, les éditeurs, les distributeurs et les détaillants ont tous la responsabilité de rendre leur offre encore plus pertinente et actuelle.

Merci.

Marc Alain, P.d.g
Groupe Modus
55, rue Jean-Talon Ouest
Montréal (Québec)
H2R 2W8